Compte Rendu de l'Ecole régionale de Formation des Activités de la Natation

Saison 2014 2015

Par Albane BOSC, Directrice de l'ERFAN

HISTORIQUE ET EVOLUTION DES FORMATIONS

La Fédération Française de Natation (FFN) a dans le cadre de la rénovation de ses cadres décidé en 2006 la création de nouveaux Brevets Fédéraux.

Cette nouvelle filière de Brevets Fédéraux qui s'établit du BF1 au BF5 fait partie intégrante de la rénovation du diplôme et notamment du BP JEPS AA et du BP JEPS AAN qui ont remplacé successivement le BEESAN.

Le Comité Régional Languedoc Roussillon (CR LR) de la FFN, dès 2007, s'est intégré dans ce nouveau processus fédéral et dès 2008 a pris contact avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la cohésion sociale pour mettre en place une formation qualifiante, diplômante et Professionnelle : le BP JEPS AA puis AAN.

Je me permets de vous rappeler que dans le cadre du BP JEPS AA nous avons mis en place en 2009 un Tronc Commun pour des mineurs, ce qui n'avait jamais été mis en place en Languedoc Roussillon grâce au personnel d'encadrement du CREPS de l'époque.

Lors de la mise en place des habilitations de formation du diplôme de Maître-Nageur Sauveteur, naturellement le Comité Régional Languedoc Roussillon a souhaité s'intégrer avec son école de formation l'ERFAN (Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation) comme organisme de référence en matière de formation de Maître-Nageur Sauveteur en Languedoc Roussillon. Depuis 2009, le CR LR de la FFN à travers l'ERFAN LR dispose d'une habilitation renouvelée chaque année pour former des BP JEPS AA puis AAN.

A ce jour un Maître-Nageur Sauveteur peut être employé en qualité de :

- Emploi permanent ou comme vacataire (quelques heures hebdomadaires) au sein des clubs de natation de la FFN (entre 800 et 1000 emplois en Languedoc Roussillon).

Ces emplois se caractérisent par une implication très forte du Maître-Nageur Sauveteur dans la vie des associations, et correspondent pleinement au cadre de formation du BP JEPS AAN où de nombreux UC sont corollaires de l'attente immédiate des clubs associatifs employeurs. Les limites du BP JEPS AAN se situant dans ses prérogatives.

- Emploi permanent ou comme emploi contractuel au sein des établissements aquatiques publics de la piscine au centre aqua ludique.

Ces emplois se caractérisent essentiellement par un aspect de surveillance.

En effet, peu d'emplois publics aujourd'hui gèrent encore des écoles municipales de sport ou des écoles de natation.

- Emploi saisonnier que ce soit au sein des établissements publics en remplacement du personnel permanent (congés vacances), renfort estival, ou même d'encadrement de lieux d'accès tels qu'hôtels, camping ou hôtellerie de loisirs ou parcs aquatiques.

Ces emplois se caractérisent essentiellement par des actions de surveillance et quelques animations à vocation lucrative.

- Emploi à façon : le Maître-Nageur Sauveteur sous un statut de travailleur indépendant ou d'auto entrepreneur répond à une demande d'emploi liée plus à du coaching individuel ou de formation ponctuelle dans un cadre réglementaire bien défini.

En effet, ces emplois sont souvent liés à des prestations très individualisées que ce soit auprès d'hôtels haut de gamme ou dans le cadre d'un réseau relationnel très fort.

Les formations menées par le CR LR FFN ERFAN ont pour objectif de répondre pleinement à cette employabilité des Maîtres-Nageurs Sauveteurs. Nombreux sont les clubs qui ne sont pas en mesure de proposer plus qu'une poignée d'heures hebdomadaires à leur Maître-Nageur Sauveteur. Cette situation aboutit à un cadre d'emploi obligatoirement mixé avec un second emploi.

Le cursus de formation proposé par le CR LR FFN ERFAN répond pleinement à cette problématique car nombreux sont les stagiaires mineurs (lycéens) qui souhaitent s'orienter vers une autre carrière professionnelle que celle de Maître-Nageur Sauveteur et qui de par l'organisation de la formation les week-ends et petites vacances scolaires leur

permet de pouvoir mener de front leurs études et la formation. Cette population de stagiaires BP JEPS AAN répondra pleinement à l'attente des clubs FFN où la poignée d'heures de vacation correspondra pleinement aux profils de ces stagiaires.
Une analyse des promotions passées ou en cours nous permet de mesurer la corrélation reconnue par le législateur des formations des Brevets Fédéraux FFN et la cohérence de la formation du BP JEPS AAN avec les emplois qui s'y rapportent.
Le maillage territorial abouti sur l'ensemble des 5 départements du Languedoc Roussillon est une force non négligeable de notre formation. L'implication des jeunes en formation dans la vie associative de leur club (nombreux après la formation sont employés par leur club d'origine) démontre le bien fondé et la nécessité de nos formations répondant ainsi pleinement à l'attente de nos clubs

Il est important de préciser que bien que le CR LR FFN et L'ERFAN disposent d'une habilitation pour mener à bien les 10 UC de la formation des BP JEPS AAN, les dispositions législatives actuellement en vigueur permettent aux titulaires des Brevets Fédéraux 1 (BF1) et Brevet Fédéraux 2 (BF2) de pouvoir bénéficier d'un allègement de formation. Celui-ci se caractérise par l'obtention par équivalence des UC2, UC4, UC5, UC6, UC7, UC8, UC 10.
Grâce et compte tenu de cet état de fait, à ce jour nous n'avons eu aucun candidat souhaitant suivre une formation complète des 10 UC.

Cependant, 101 candidats ont souhaité découvrir ou s'intégrer dans les formations des Brevets Fédéraux depuis que le CR LR ERFAN dispose de l'habilitation formation BP JEPS AAN, il est à préciser que 90% d'entre eux sont des mineurs au moment de la demande d'entrée en formation.

Le cursus de formation proposé par le CR LR ERFAN est le suivant :
Chaque candidat se voit proposer un plan de formation individualisé dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Entrée en formation par le BF 1, âge minimum 15 ans.
- En fonction de la motivation du candidat, proposition lui est faite d'entrer en formation BF2, âge minimum 16 ans.
- En fonction de la motivation du candidat, proposition lui est faite d'entrer en formation BNSSA (Brevet National de Sauvetage et Secours Aquatique).
- En fonction de la motivation du candidat, proposition lui est faite d'entrer en formation BP JEPS AAN pour les UC 1, UC 3, UC9.
- En fonction de la motivation du candidat, proposition lui est faite d'entrer en formation BF3, âge minimum 18 ans.

Ce cursus de formation, et l'individualisation des plans de formation vous permettent de noter que certains candidats n'entrent pas en formation BP JEPS AAN et se limitent à la formation du BF1 ou du BNSSA.

E.R.F.A.N. en LANGUEDOC-ROUSSILLON

Formations fédérales et d'Etat - Statistiques

Années	Assistant		BF1		BF2		BF3	
	Inscrits	Réussite	Inscrits	Réussite	Inscrits	Réussite	Inscrits	Réussite
2009/2010			15	12				
2010/2011			10	8	12	11		
2011/2012	5	2	15	12	7	7	8	6
2012/2013	2	2	30	22	16	18		
2013/2014			23	19	20	16	12	8
2014/2015			31	**24**	13	15	4	8
2015/2016			**20**		**17**			
Total	**7**	**4**	**144**	**97**	**85**	**67**	**24**	**22**

Années	PSC1		PSE1		REV PSE1		BP JEPS	
	Inscrits	Réussite	Inscrits	Réussite	Inscrits	Réussite	Inscrits	Réussite
2009/2010			12	12				
2010/2011							6	6
2011/2012	2	2	12	12			6	6
2012/2013	2	2					11	11
2013/2014							6	6
2014/2015	4	4	7	7	4	4	7	7
2015/2016							20	
Total	**8**	**8**	**31**	**31**	**4**	**4**	**56**	**36**

Analyse des promotions déjà diplômées.

Age des diplômés : L'ensemble des 36 diplômés sont nés en 1996 ou 1965. La majorité des reçus ont entre 18 ans et 25 ans. Les années de naissance des diplômés démontrent que le souhait du CR LR FFN est de surtout ne pas diplômer quelques candidats avant l'obtention de sa majorité. Des garde-fous en interne à l'ERFAN ont été mis en place pour éviter que tout candidat puisse devenir Maître-Nageur Sauveteur avant l'âge de ses 18 ans. En effet, compte tenu des implications de la fonction à la fois en terme de responsabilité pénale et civile, en notre qualité d'organisme de formation, il ne nous paraît pas judicieux qu'un mineur puisse exercer quelque fonction de surveillance ou d'enseignement d'école de natation, clubs ou scolaires avant d'avoir atteint sa majorité. Même si le législateur le permet à travers l'obtention d'un BNSSA à partir de 16 ans… le CR LR FFN ne le souhaite pas.

Sexe des diplômés : L'ensemble des 34 diplômés se compose de 14 filles et de 20 garçons.

Origine des diplômés : La région LR se compose de 5 départements. Le CR LR FFN est représenté sur tous les territoires régionaux et se doit de promouvoir au mieux chacun de ses licenciés.

L'analyse nous montre que les 5 départements sont représentés parmi les 34 diplômés.

Spécialité sportive d'origine des diplômés : Les 34 diplômés sont issus de la natation sportive, certains ayant une double casquette, en natation synchronisée ou en water-polo.

Même si ces chiffres sont pour l'instant assez faibles, ils démontrent une tendance qu'en Languedoc Roussillon, la natation n'est pas le seul composant sportif de la FFN, la natation synchronisée et le water-polo sont bien présents et grâce au plan de formation individualisée, l'ensemble de ses composantes peuvent répondre à l'attente des stagiaires mais également des clubs.

Situation professionnelle à l'entrée en formation des diplômés : Parmi les diplômés, certains à leur entrée en formation étaient mineurs (la plupart lycées mais d'autres étaient en échec scolaire ou bien déscolarisés.

Parmi les déscolarisés, c'est véritablement au dire des parents une école de la 2ème chance qui s'est proposée à travers ce cursus de formation unique en son genre.

Parmi les lycéens, certains n'avaient comme ambition en suivant cette formation que d'acquérir des compétences complémentaires à leur projet individuel, professionnel.

Parmi les diplômés, nous retrouvons aussi des sportifs inscrits sur de haut niveau ainsi des personnes en reconversion professionnelle (qui avaient quitté le bord des bassins…).

Situation professionnelle au 1er janvier 2015 des diplômés : Parmi les 34 diplômés, on notera que la plupart sont maintenant insérés dans la vie active et que d'autres continus les formations universitaires diverses.

Pour ceux qui sont encore à ce jour étudiant et qui s'inscrivent dans une autre orientation professionnelle que le diplôme de Maître-Nageur Sauveteur est un moyen de financement de leurs études. Pour quelques-uns, des vacations hebdomadaires au sein de leur club mixent leur activité d'étudiant et de saisonnier.

Pour une quinzaine d'entre eux, la formation du BP JEPS AAN est une porte d'accès leur permettant à ce jour de bénéficier d'un CDI au sein de leur club et de la collectivité territoriale. Tous les 15 sont insérés dans leur ville d'origine, dans leur club d'origine. L'un des diplômés disposant d'un CDI à 100% sur son club.

Analyse des promotions en cours diplômables en 2015, 2016 ou 2017.

Age des diplômés : Les formations passées ont permis tout en maintenant la mise en place de formations pour des mineurs de pouvoir intégrer dans la formation des majeurs sportifs de haut niveau (inscrits sur les listes DRJS) ou bénévoles intervenant dans les structures club FFN.

Sexe des diplômés : C'est actuellement 26 stagiaires qui s'orientent vers le BP JEPS AAN dont 8 filles et 15 garçons.
Origine des diplômés : L'analyse des 26 stagiaires nous montre que les 5 départements sont représentés.
L'Hérault avec 13 stagiaires est le département qui compte le plus grand nombre de stagiaires en formation BP JEPS AAN ; c'est corollaire du nombre de clubs et de la répartition de la population en LR.
Le Gard compte 5 stagiaires candidats.
La Lozère compte 6 stagiaires candidats.
Les Pyrénées Roussillon comptent 2 stagiaires candidats
L'Aude ne compte pas de stagiaires en formation.
Spécialité sportive d'origine des diplômés : Parmi les 26 stagiaires, tous pratiquent la natation sportive, 2 pratiquent le water-polo à un niveau national et 1 pratique la natation synchronisée à un niveau régional.
Situation professionnelle à l'entrée en formation des diplômés : Parmi les 26 stagiaires, 16 sont étudiants, 4 sont actifs intégrés dans la société en recherche de qualification supplémentaire ou en réorientation professionnelle, 3 sont demandeurs d'emploi et 3 sont déscolarisés. Ce panel démontre la richesse des stagiaires et la nécessité des clubs de pouvoir former leur cadre fusse-t-il sportif licencié ou bénévole intervenant.

Souhaitant qu'à travers ces quelques lignes vous ayez pu mesurer l'intérêt et la nécessité d'une habilitation telle que le BP JEPS AAN pour l'ensemble des clubs FFN de la région Languedoc Roussillon.
Le cursus de formation permettant aux différents candidats de disposer d'un plan de formation individualisé et d'une année de réflexion permettant de mesurer leur réflexion, leur motivation, leur volonté d'implication et leur capacité de fournir les efforts nécessaires pour pouvoir devenir Maître-Nageur Sauveteur est exceptionnelle.
L'option d'accueillir des mineurs en adaptant la formation pendant les week-ends et petites vacances scolaires permet de répondre au quadruple besoin :

- Candidat Maître-Nageur Sauveteur à vocation professionnelle multiple (emploi de quelques heures dans les clubs adaptés aux étudiants et aux personnes disposant de plusieurs qualifications professionnelles).
- Véritable école de la 2ème chance pour des mineurs déscolarisés.
- Qualification des bénévoles des clubs par une reconnaissance d'un diplôme professionnel sans pour autant quitter leur emploi grâce aux formations des weekends et des vacances.
- Qualification des sportifs de haut niveau par un diplôme professionnel de référence et pouvant leur assurer une reconversion professionnelle.

Les autres Actions de l'ERFAN en région

L'accompagnement dans la formation aux métiers de la natation englobe aussi pour l'E.R.F.A.N les partenariats avec la **Faculté des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives** depuis 2009 (Convention C3D). Ce type de partenariat peut permettre à une personne ayant toujours évoluée dans le milieu fédérale et au sein de son club d'obtenir des passerelles pour la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives sans avoir eu son baccalauréat, sur dossier avec son BPJEPSAAN (ayant suivi la formation avec l'ERFAN en ayant validé son Brevet Fédéral 1 et 2).
La formation aux diverses fonctions des activités de la natation type « **Ecole de Natation Française** » (E.N.F : sauv'nage et pass'sport de l'eau) ou encore la formation des officiels et enfin la formation continu des entraineurs font aussi parti des actions de l'ERFAN (type colloques des entraineurs).

L'E.N.F : C'est un concept de formation qui démarre d'une base commune de découvertes et d'apprentissages vers l'ensemble des disciplines de la fédération. Chacune des disciplines apporte au pratiquant des éléments pour construire des expériences et s'épanouir dans l'activité aquatique de son choix. Ceci passe par trois étapes, le *Sauv'nage* est le savoir nager sécuritaire pour tous, le *Pass'sports* de l'eau ou la découverte des cinq disciplines de la F.F.N et en troisième le *Pass'compétition* ou l'assurance d'un niveau minimum pour la pratique compétitive de la discipline de son choix.
Formation des cadres et entraîneurs :
Colloque transversal sur le sport et l'activité humaine : La 5° rencontre en Languedoc-Roussillon organisé le 13 décembre 2014 à la Maison Départementale des Sports à Montpellier, avait pour thème POLYVALENCE / SPECIALISATION - Les Voies du succès.
Les séminaires d'entraineurs, d'officiels, les formations évaluateurs, les formations fédérales, les positionnements …
CAEP MNS :
Le Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon, à la demande de la Direction régionale Jeunesse et sports et de la cohésion sociale, a mis en place un CAEP MNS pendant du 8 au 10 septembre 2015. 32 Maîtres-Nageurs ont suivi la révision MNS sur le Centre nautique Neptune (Pratique) et sur la Maison Régionale des Sports (Théorie et secourisme.